

La microchirurgie innovante du dos

Communiqué de presse

Résultats annuels 2012

- Accélération des ventes du SpineJack®
- Solide croissance du chiffre d'affaires : +125% à 2,7 M€
- Forte hausse du taux de marge brute : +5 points à 63% du CA
- Niveau de trésorerie au 31 décembre 2012 : 7,5 M€

Perspectives 2013

- Accélération du développement commercial et clinique
- Elargissement de l'offre avec une acquisition unique dans la vertébroplastie

Toulouse, le 19 mars 2013 - VEXIM (FR0011072602 - ALVXM), société de dispositifs médicaux spécialisée dans le traitement mini-invasif des fractures vertébrales, annonce aujourd'hui ses résultats annuels consolidés¹ au 31 décembre 2012.

Très forte croissance de l'activité et de la marge brute

Comptes consolidés, en K€	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	2 719	1 205
dont France	1 057	371
dont International	1 662	834
Marge brute	1 714	698
en % du chiffre d'affaires	63%	58%
Charges d'exploitation	-8 495	-5 655
Résultat d'exploitation	-6 780	-4 957
Résultat net	-6 768	-5 058

VEXIM a enregistré en 2012 un **chiffre d'affaires** de 2,7 M€, en croissance de 125% par rapport à l'exercice 2011. Cette forte hausse résulte d'une très bonne dynamique des ventes de SpineJack® en France (+185% sur 12 mois) et à l'international (+99% sur 12 mois).

La **marge brute** de l'exercice 2012 progresse encore plus vite que le chiffre d'affaires et atteint 1,7 M€ (+145% sur 12 mois). Le taux de marge brute représente 63% du chiffre d'affaires contre 58% à fin 2011. Cette amélioration de 5 points confirme la tendance haussière observée au 1^{er} semestre 2012 (60,4%) et s'explique par l'impact positif de la

¹ Les procédures d'audit sur les comptes ont été effectuées. Le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

commercialisation du SpineJack® en direct. En effet, la part des ventes directes dans le chiffre d'affaires a atteint 85% en 2012 contre environ un tiers en 2011.

Dans ce contexte d'activité dynamique, les **charges d'exploitation** de l'exercice s'élèvent à 8,5 M€ contre 5,7 M€ en 2011. Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement des dépenses commerciales et marketing qui reflètent la montée en puissance du développement européen. L'effectif dédié à ces deux fonctions est passé de 10 personnes en 2011 à 24 personnes au 31 décembre 2012. La majeure partie des charges supplémentaires enregistrées en 2012 sont liées à l'ouverture des filiales en Allemagne et en Italie.

VEXIM a également continué à développer de manière vigoureuse son programme de formations : plus de 100 chirurgiens ont été formés à la pose de l'implant **SpineJack**® au cours de l'année 2012.

En France, la progression des ventes de **SpineJack®** a même permis d'atteindre un équilibre financier de la marge contributive de ce pays sur le second semestre 2012, alors que la force commerciale française n'est opérationnelle que depuis début 2011.

Le **résultat d'exploitation** présente une perte de 6,8 M€. Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, **le résultat net** s'établit à -6,8 M€.

La structure financière de VEXIM demeure saine et la Société dispose d'une **trésorerie** de 7,5 M€ au 31 décembre 2012.

Des avancées majeures réalisées tout au long de l'année

Montée en puissance de la gamme SpineJack®

En janvier 2012, VEXIM a enrichi sa gamme SpineJack® existante avec un implant de diamètre plus petit (4,2 mm) afin de pouvoir traiter les fractures par compression des vertèbres de plus petite taille. La gamme actuelle est ainsi composée de 3 implants de taille différente, permettant de traiter les fractures vertébrales par compression sur 95% de la colonne vertébrale.

VEXIM: meilleure introduction sur Alternext en 2012

L'introduction en bourse de VEXIM au printemps 2012, dans un contexte de marché très perturbé, a rencontré un vif succès auprès d'investisseurs et a permis à la Société de lever 11 M€. En décembre 2012, lors de la 2^{ème} conférence annuelle du marché boursier, la communauté financière a reconnu cette performance en décernant à VEXIM le Prix NYSE Alternext pour la meilleure introduction en bourse de l'année.

Renforcement de l'équipe dirigeante

Afin conduire sa stratégie de développement dynamique selon l'axe clinique-innovation-marketing, VEXIM a procédé au renforcement de ces postes clés de son organisation en recrutant des managers disposant d'une forte expérience dans les dispositifs médicaux :

- Marie-Pierre HONTAS a été nommée Directrice des Affaires Cliniques en mai 2012, afin de coordonner les différentes études cliniques en cours ;
- Yves-Alain RATRON a été nommé Directeur Technique en septembre 2012, pour diriger la R&D, la fabrication et la chaine logistique de VEXIM;
- Delphine GRICOURT a été nommée Directrice Marketing et Relations Investisseurs en tout début d'année 2013 afin de renforcer les actions marketing de VEXIM et intensifier le lien avec la communauté financière.

Ouverture de deux filiales sur des marchés européens clés

Dans le cadre de sa stratégie de commercialisation directe du SpineJack®, VEXIM a créé au cours de l'année deux filiales sur les deux plus importants marchés en Europe : en Allemagne au mois de mars et en Italie en juin 2012. Leur contribution aux ventes de l'exercice 2012 a déjà été considérable comme le démontre la progression de l'activité à l'international.

2013 : accélération de la dynamique de développement

Une acquisition unique dans la vertébroplastie

VEXIM a acquis en tout début d'année une licence exclusive mondiale pour la commercialisation d'un système de mélangeur-injecteur de ciment orthopédique de nouvelle génération. Cette plateforme très innovante dans la vertébroplastie constitue une porte d'entrée formidable sur le vaste marché des Etats-Unis² dès 2014, conjointement à son lancement européen.

Dans l'objectif d'être rapidement présent sur le segment très actif de la vertébroplastie, VEXIM a également lancé en janvier 2013 un mélangeur injecteur de ciment orthopédique utilisable avec le ciment haute viscosité COHESION® développé par VEXIM.

Accélération du déploiement européen

Dès le mois de janvier 2013, VEXIM a renforcé son maillage commercial européen, en créant des filiales en Espagne et au Royaume-Uni. Avec la France, l'Allemagne et l'Italie, la Société dispose désormais d'une présence directe sur les cinq plus vastes marchés européens de la cyphoplastie et de la vertébroplastie, et d'une base très solide pour sa croissance future. Dans l'objectif de renforcer sa proximité avec les chirurgiens dans ces pays, VEXIM lancera un vaste programme de formation sur la procédure opératoire du SpineJack® auprès de 200 praticiens.

Renforcement du programme clinique

VEXIM a réalisé de solides avancées sur son registre observationnel dans la traumatologie fraîche en recrutant 106 patients à fin 2012 au lieu de 80 initialement prévus. Les résultats finaux de leur suivi sur 2 ans sont attendus au 1^{er} semestre 2015, précédés par des premières analyses intermédiaires au cours du 2nd semestre 2013. A la fin de l'année 2013, la Société devrait présenter les résultats de deux études consécutives rétrospectives basées sur l'analyse de données à long terme de 376 patients implantés avec le SpineJack® depuis octobre 2007.

VEXIM prévoit également le lancement de deux nouvelles études :

- Une étude exploratoire prospective comparative monocentrique randomisée sur 75 patients, visant à évaluer l'efficacité et les performances du SpineJack® dans la réduction de fractures vertébrales par compression par rapport à la cyphoplastie par ballonnet (démarrage au 2nd semestre 2013 et fin attendue au 2nd semestre 2015).
- Une étude prospective comparative multicentrique randomisée visant à évaluer l'efficacité et les performances du SpineJack® par rapport au traitement conservateur (corset), dont le protocole devrait être finalisé pour fin 2013 (conduite de l'étude sur les années 2014 et 2015).

L'objectif de ce riche programme clinique est d'apporter des cautions scientifiques supplémentaires quant à la supériorité technologique de SpineJack®.

² Les Etats-Unis représentent 60% du marché de la vertébroplastie en valeur. Source : Données Millennium Research Group 2012

Vincent Gardès, Directeur général de VEXIM, conclut : « Les résultats de l'année 2012 font ressortir trois éléments majeurs : une très forte croissance de notre activité qui atteste de la pertinence de notre stratégie de vente directe, une préparation de l'avenir avec le renforcement de notre équipe managériale et une expansion européenne plus forte que prévue. En 2013, nous souhaitons bâtir sur cette expérience et accélérer notre développement commercial dans ces pays à fort potentiel, avancer dans nos programmes cliniques et poursuivre notre dynamique d'innovation. Notre activité de ce début d'année, notamment l'acquisition d'une plateforme unique dans la vertébroplastie, démontre notre détermination à poursuivre notre croissance forte pour devenir le leader de la microchirurgie innovante du dos. »

Prochains communiqués :

Chiffre d'affaires semestriel : juillet 2013Résultats semestriels : septembre 2013

A propos de VEXIM, LA microchirurgie innovante du dos

Basée à Balma, près de Toulouse, VEXIM est une société de dispositifs médicaux, créée en février 2006. Elle s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour le traitement des pathologies traumatiques du rachis. Bénéficiant du soutien financier des actionnaires historiques, Truffle Capital³ et Banexi Ventures Partners, ainsi que d'aides publiques OSEO, VEXIM a conçu et commercialise le SpineJack®, un implant unique capable de redonner à une vertèbre fracturée sa hauteur initiale et restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. La Société compte actuellement 45 employés. Elle dispose de sa propre force commerciale en France, Allemagne, Italie, Espagne, Suisse et Royaume-Uni ainsi que de distributeurs en Turquie, Argentine, Inde et dans les pays suivants où l'enregistrement du produit est en cours : Mexique, Brésil et Emirats Arabes Unis. VEXIM est cotée sur NYSE Alternext à Paris depuis le 3 mai 2012.

Pour de plus amples informations, visitez : www.VEXIM.com

SpineJack®, implant révolutionnaire pour le traitement des fractures vertébrales

Le caractère révolutionnaire du SpineJack® consiste dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine, restaurer l'anatomie optimale du rachis et assurer ainsi le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient ainsi que la neutralisation de la douleur. Grâce à un ensemble d'outils perfectionnés, l'application des implants au sein de la vertèbre s'effectue par voie mini-invasive, sous contrôle radiographique, et en environ 30 minutes, permettant le retour à domicile du patient rapidement après l'intervention. La gamme SpineJack® est composée de 3 implants en titane avec 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95% des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients.

La technologie SpineJack® bénéficie du soutien des experts scientifiques internationaux du domaine du rachis et d'une protection par des brevets dans le monde entier jusqu'en 2029.

³ Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen incontournable du capital-risque qui investit et se consacre à la construction de leaders technologiques dans les domaines des Technologies de l'Information, des Sciences de la Vie et de l'Energie. Truffle Capital gère 550 M€ via des FCPR et des FCPI, ces derniers offrant des réductions d'impôts (les fonds sont bloqués de 7 à 10 ans). Pour plus d'informations, visitez www.truffle.fr et www.fcpi.fr.

CONTACTS

VEXIM

Vincent Gardès Directeur général Tél.: 05 61 48 48 38 v.gardes@VEXIM.fr



NewCap.
Communication financière et Relations Investisseurs
Dusan Oresansky /
Emmanuel Huynh

Tél.: 01 44 71 94 92 VEXIM@newcap.fr

• Libellé: VEXIM

Code ISIN : FR0011072602Mnémonique : ALVXM

Alize RP
Relations Presse
Caroline Carmagnol
caroline@alizerp.com
Tél.: 06 64 18 99 59
Christian Berg

christian@alizerp.com Tél.: 01 42 68 86 41

Avertissement

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue, ni ne fait partie, ni ne saurait être interprété comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat, de cession ou de souscription, des actions VEXIM dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par VEXIM d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat membre. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'achat de titres financiers VEXIM aux Etats-Unis. Les titres financiers de VEXIM n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. VEXIM n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de l'offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de titres financiers aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une invitation ni une incitation d'entreprendre une activité d'investissement au titre de l'article 21 du Financial Services and Markets Act de 2000 et ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (A) sont situées en dehors du Royaume-Uni, ou (B) sont des investisseurs qualifiés au sens de l'article 86(7) du Financial Services and Markets Act de 2000 (ces personnes relevant de l'article 2.1 (e), (i) et (ii) de la Directive 2003/71/CE) et qui ont (i) une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant à la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre ») ou qui (ii) sont visés à l'Article 49(2)(a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre, ou (iii) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (ces personnes étant ciaprès désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué ne sera possible que par des Personnes Habilitées. Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.12-007 le 28 mars 2012 et de la note d'opération ayant reçu le visa n°12-152 en date du 5 avril, aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels VEXIM est présent.